

On n'arrête pas le progrès

Date : 12 janvier 2017

C'est logique : l'association Galléco, qui n'a pas les moyens de se financer elle-même - c'est le moins que l'on puisse dire - envisage de financer l'association Présol pour que celle-ci puisse financer des entreprises.



[\(cliquer sur l'image pour écouter l'interview, si le coeur vous en dit\)](#)

Nolwenn Even, en service civique auprès de Radio Laser, publie ce 11 janvier 2017 un interview d'Anne Bruzac, directrice de l'association Galléco, qui nous explique que l'association Présol et l'association Galléco veulent créer ensemble un nouveau dispositif d'aide au financement des entreprises.

Je passe sur le fait qu'en réalité, ce n'est pas un scoop puisque ce partenariat a été officiellement lancé au cours d'une [manifestation qui s'est tenue le 8 novembre](#) dernier dans le cadre de la 9ème édition du mois de l'économie sociale et solidaire, après plusieurs semaines d'une importante opération de communication sur les sites de ces deux associations ainsi que sur l'ensemble des réseaux sociaux.

J'y étais et je n'étais pas le seul intéressé, puisque nous étions... 2, quand même. ;-)

Car il y avait aussi un tout jeune homme, sans doute plein de bonne volonté mais un peu paumé, qui a d'abord tenté de se présenter comme étant bénévole auprès de l'association Présol avec laquelle il n'avait pas encore pris contact, avant de reconnaître qu'il était venu assister à la réunion en simple observateur.

Anne Bruzac : « *Le principe en fait c'est de pouvoir, à travers l'utilisation de la monnaie locale, allouer un certain montant des euros qui sont convertis pour pouvoir utiliser des gallécos... allouer un montant de cette somme, en fait, à l'association Présol pour justement financer ce dispositif de prêts solidaires à des porteurs de projets d'Ille-et-Vilaine* ».

Le premier constat, c'est que - contrairement à ce qu'elle a raconté pendant plus de 3 ans - l'association Galléco n'a pas réussi à s'entendre avec son partenaire bancaire qui est le Crédit coopératif pour flécher des financements d'entreprises.

Le second constat, c'est que la mise en oeuvre de ce partenariat avec Présol supposerait :

- de procéder à des « *apports associatifs* » avec droit de reprise (en général, au bout de 2 ans)
- de renoncer aux intérêts générés par la (faible) rémunération des sommes ainsi dirigées
- d'accepter une diminution d'autant, et sans aucun état d'âme, du dépôt de garantie des gallécos en circulation

Pour mémoire, l'association Présol avait imaginé ce dispositif en pensant qu'il pourrait intéresser des personnes (dans son esprit : majoritairement retraitées) disposant d'un petit placement leur rapportant aujourd'hui si peu qu'elles seraient prêtes à le mettre gracieusement à sa disposition pour permettre des petits prêts solidaires.

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)